

principal élément de cette hausse est de loin le retour prévu du compte d'assurance-chômage à un solde excédentaire, par suite de l'économie de prestations de chômage découlant du resserrement des conditions d'accès et de la réduction des prestations prévues dans le projet de loi C-14. Ces économies sont partiellement compensées par la réduction de 10 p. cent des taux de prime des employeurs et des employés.

Les autres opérations devraient dégager des ressources nettes de \$880 millions en 1979-80, ce qui représente une différence de \$1,855 millions par rapport à l'année précédente. Le principal élément, à ce titre, est la diminution des intérêts encaissés sur les Obligations d'épargne du Canada.

Encaissements d'intérêt sur les Obligations d'épargne du Canada

En 1978-79, on prévoit que \$2,300 millions seront encaissés en coupons d'intérêt régulier, composé et bonifié sur les séries SR et S24 d'Obligations d'épargne du Canada venant à échéance. Environ \$2,050 millions de cet intérêt ont été imputés aux dépenses budgétaires les années précédentes, le service de la dette publique étant calculé d'après les sommes courues. En 1979-80, l'intérêt bonifié totalisant \$630 millions, selon les prévisions, sera payable sur les Obligations d'épargne du Canada émises avant novembre 1974 et encore en circulation. De cette somme, environ \$550 millions auront été imputés aux dépenses budgétaires avant 1979-80.

Lorsque l'intérêt encaissé est supérieur (inférieur) à l'intérêt couru une année donnée, il en résulte pour le gouvernement des besoins de trésorerie (des ressources) qui sont inscrits au poste «intérêts et dettes» des autres opérations non budgétaires. Ainsi, l'encaissement des intérêts régulier, composé et bonifié déjà courus sur les séries SR et S24 devrait se solder par un besoin non budgétaire de \$2,050 millions en 1978-79, et celui de l'intérêt bonifié déjà couru en 1979-80 par un besoin non budgétaire d'environ \$550 millions en 1979-80. Les intérêts régulier et composé courus précédemment sur les séries d'Obligations d'épargne du Canada échéant en novembre 1979, ainsi que les coupons provisoires d'intérêt composé sur certaines séries, seront également payables en 1979-80. Simultanément, tant en 1978-79 qu'en 1979-80, on prévoit que les intérêts courus dépasseront sensiblement les intérêts encaissés sur les autres séries, ce qui procurera des ressources au gouvernement.

Au total, la différence entre les intérêts courus et les intérêts encaissés sur les Obligations d'épargne du Canada a dégagé des ressources non budgétaires de \$827 millions en 1977-78, devrait, selon les estimations, se solder par des besoins non budgétaires de \$1,395 millions en 1978-79 et devrait apporter des ressources de quelque \$300 millions en 1979-80. (Cette dernière prévision dépend d'une hypothèse à l'égard de la proportion de l'émission actuelle d'obligations qui sera vendue sous forme d'obligations à intérêt composé. Elle est donc aléatoire.) Le fait que les intérêts courus et encaissés sur les titres de l'Etat autres que les Obligations d'épargne du Canada (obligations négociables et bons du Trésor) ne correspondent pas exactement peut également donner lieu à un besoin ou à une ressource non budgétaire, mais cet effet est beaucoup moins marqué que pour les OEC puisqu'il n'y a pas d'intérêt composé ou de boni sur ces autres titres.